



Nu-propriétaires et usufruitier

Par Philippe

Bonjour,

Depuis le décès de notre père en 2017 mon frère et moi sommes nu-propiétaire de la maison à 50/50 et ma mère de 89 ans est usufruitière à 20%.

Cependant, le terrain où a été bâtie la maison a été acquis par mon défunt père par héritage en 1996 et la maison, elle, a été construite en 1999 donc considérée comme ayant été payée avec l'argent de la communauté.

Ma question : si nous vendons la maison, ma mère reçoit-elle 20% du prix total ou seulement 20% du prix de la maison seule, sans le terrain ?

Merci d'avance

Par ESP

Bonsoir

20% du tout, mais sans connaître les détails de la succession...

Par Philippe

Merci pour votre réponse,
bonne soirée

Par ESP

De rien

Par ESP

Ce site de forums gratuits n'est pas destiné à recevoir votre publicité.
Merci de supprimer tous vos posts.